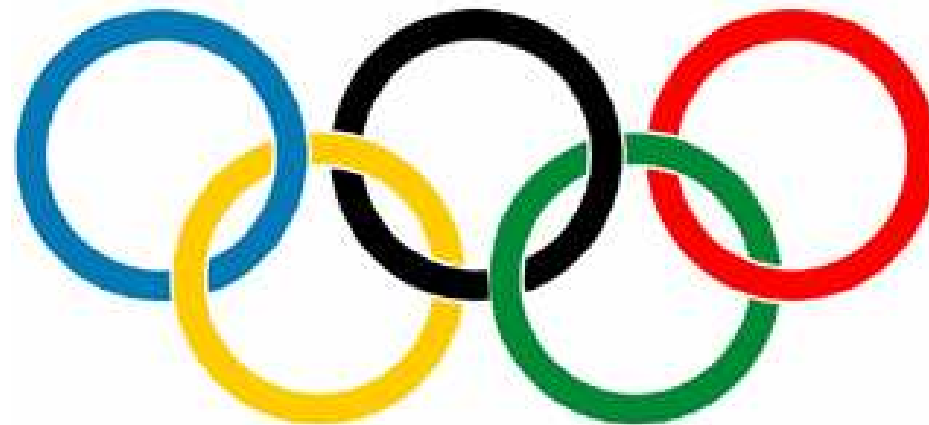

FRANCE



**Comité National Olympique
et Sportif Français**

Procédure de détermination du CNOSF pour une éventuelle candidature aux JO et Jeux Paralympiques d'hiver de 2018 (1/2)

- **16 et 24 sept 08 : validation du principe d'une candidature**
 - Valider en conseil d'administration le principe et la méthodologie de la procédure
- **Fin septembre 08 : Annonce du lancement d'un processus d'évaluation et de sélection - appel a candidature**
 - Dès la décision prise par le conseil d'administration, il conviendra de faire un appel a candidature, d'annoncer le processus de sélection (différentes étapes, dates, montant d'inscription, processus d'évaluation, etc).
 - Élaboration du cahier des charges du CNOSF
- **Jusque Mi-octobre 2008**
 - Réception des candidatures (y compris montant d'inscription) et distribution aux villes requérantes d'un questionnaire (le cahier des charges du CNOSF).
- **Mi-octobre 2008**
 - Réunion sous forme d'un séminaire d'information de deux jours de l'ensemble des villes requérantes afin de fournir à toutes de manière homogène les informations de base pour instruire un projet olympique et répondre au questionnaire.
- **Mi Octobre 08 -> mi janvier 09 : instruction des dossiers par les villes**
 - Une cellule d'information sera installée afin de répondre aux interrogations des villes requérantes pendant l'instruction du dossier selon une procédure claire et transparente

Procédure de détermination du CNOSF pour une éventuelle candidature aux JO et Jeux Paralympiques d'hiver de 2018 (2/2)

- **Mi janvier 09 -> Remise des dossiers par les villes**
 - Remise des dossiers et présentation par les villes de 20 mn maximum leur concept et leur motivation devant le Conseil d'Administration du CNOSF et le groupe de travail (cf ci-après).
- **Mi Janvier 09 – Février 09 -> Analyse des dossiers des villes requérantes**
 - Organisation d'un séminaire de 3 jours d'évaluation des candidatures par un « groupe de travail » constitués d'élus du CNOSF, d'experts, de représentants des athlètes et des fédérations.
 - Sur la base des données fournies, une note sera donnée sur chacun des thèmes abordés et introduite dans un outil d'évaluation reconnu par le CIO.
 - Réalisation d'un rapport et transmission aux membres du CA du CNOSF.
- **Début mars 2009 : décision finale des membres du CA et annonce officielle**
 - Présentation des conclusions du « groupe de travail » aux membres du CA du sur :
 1. L'opportunité d'une candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 aux vues des propositions et des projets des candidats à l'investiture,
 2. La Ville partenaire la plus à même de la porter au côté du CNOSF
- **A partir de mai 09 : le CNOSF peut présenter au CIO la candidature de la ville éventuellement retenue**

Calendrier

